

**-ARRETE N°07/2025**

**PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON- A LA CADENCE UNIQUE**  
**De Madame LAUZIER Maria, Titulaire IRCANTEC**  
**Adjoint administratif territorial**

Le Maire de MAIRIE DE CHABOTTES,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;  
Considérant que Madame LAUZIER Maria remplit les conditions d'ancienneté et que sa valeur professionnelle justifie un avancement,

**-ARRETE-**

**Article 1** Madame LAUZIER Maria bénéficie d'un avancement d'échelon dans les conditions suivantes :

<b>SITUATION ANCIENNE</b>	<b>SITUATION NOUVELLE</b> à compter du 14/07/2023
Grade : Adjoint administratif territorial Echelle : Echelle C1 Echelon : Echelon n° 9 IB : 401 IM : 371	Grade : Adjoint administratif territorial Echelle : Echelle C1 Echelon : Echelon n° 10  <b>IB : 419 IM : 372</b> NBI : points

**Article 2** Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressé(e).
- Ampliation adressée au :
- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Chabottes, le 13/03/2025  
M. Roland AYMERICH, Le Maire

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 28/05/2025  
Signature de l'agent :

